

<p>Convocation 20 novembre 17 Affichage : 20 novembre 17 Nombre des membres afférents au conseil municipal : 11</p> <p>En exercice : 10 Ont pris part aux délibérations : 8</p>	<p>L'an deux mil dix sept, le vingt sept du mois de novembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Dominique POMMAT.</p> <p>Présents : Mme Noëlle DOMENECH et. MM. Dominique POMMAT, Jean-François POITOU, Alexandre PASCAL-GIROUD, Stéphane ROHR, Aurélien DELBOULLE, Frédéric MONNET, Benjamin CAILLET.</p> <p>Absents excusés : Jeanne GOFFART et Hervé MARAIS.</p> <p>Jeanne GOFFART a donné procuration à Aurélien DELBOULLE.</p> <p>Benjamin CAILLET été nommé secrétaire de séance.</p>
---	---

1. Débat "Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) Habitat et Développement (HD)".

Présentation du projet par Mme Cramet, service urbanisme Chambéry Métropole Coeur des Bauges. Document de travail fait pour ouvrir le débat et lancer les réflexions avant l'élaboration du document règlementaire PLUi.

Ce que les membres du conseil ont souligné :

- Densifier les villes du bas (+ 23 000 hab/an) et limiter l'expansion des communes rurales (+23 nouveaux habitants/an au niveau du plateau, hors St Jean d'Arvey... en première analyse n'est pas un axe favorable pour le développement de ces dernières. Sans volonté d'une expansion de l'urbanisation à LA THUILE, passer de 3 constructions neuves en moyenne par an à 1 n'est pas acceptable. Il est nécessaire qu'une dynamique soit maintenue afin que le village continue d'être attractif pour y vivre (école, auberge, mairie...) et non pas que pour y être de passage (tourisme ou résidences secondaires).
- En terme de déplacement, les services actuels sont déjà très limités, transport notamment, ne seront-ils pas encore plus développés en plaine au détriment des communes du haut ?
- Bien considérer que le tourisme actuel devient difficile à gérer pour une petite commune comme LA THUILE (fréquentation très importante autour du lac les week-end et l'été).
- Retirer des terres agricoles pour les rendre urbanisables, c'est moins produire d'autant que la demande tend vers des productions raisonnées.
- Besoin d'exploiter les forêts qui gagnent du terrain et qui sont une source de revenu potentielle pour la commune mais nous sommes confrontés à des problèmes d'accès, de rentabilité de la filière et d'absence de garde ONF depuis 2 ans.

Les points de ce débat sont notés par le service qui élabore le PLUi afin de continuer le travail en cours.

2. Proposition de la nouvelle convention "Carto'fil" suite à la fusion Chambéry métropole – Coeur des Bauges.

Depuis 2006, Carto'fil permet une consultation actualisée des données cadastrales. L'outil a évolué dans ses fonctionnalités et son contenu et le 1^{er} janvier 2017 la nouvelle agglomération Chambéry métropole – Coeur des Bauges a été créée.

De ce fait, il est nécessaire de mettre en place une nouvelle convention. Le Conseil Municipal la valide à l'unanimité.

3. Proposition de validation du rapport d'évaluation des transferts de charges au titre du Parc des expositions - Chambéry Métropole.

Le rôle de la CLECT (composée d'au moins un membre de chaque commune) est d'évaluer les charges transférées entre Chambéry Métropole Coeur des Bauges et les communes membres. L'objectif de l'AC (Attribution de Compensation) est d'équilibrer les flux financiers entre Chambéry Métropole Coeur des Bauges et les communes membres, afin d'assurer la neutralité budgétaire au moment du transfert. Au regard des données et de la méthode retenue, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le montant des charges nettes liées au transfert du parc des expositions de la ville de Chambéry à l'agglomération, valorisées à 477 886€.

4. Choix du crédit pour "acquisition d'un tracteur".

Proposition retenue : AGCO (organisme de crédit de l'entreprise Garnier, fournisseur du tracteur). 31 000€ sur 4 ans à 1,03% + 36 000 sur 2 ans à 0% (montant de la TVA récupérable et de la subvention).
Coût total du crédit 1750€ + 125€ frais de dossier.

5. Projet d'informatisation et d'élaboration d'un plan du cimetière. Point sur le dossier de reprise de concessions.

Reprise de 8 concessions abandonnées ou non renouvelées en cours. Création d'un ossuaire avec plaque mentionnant les noms des défunts. Projet d'informatisation de la gestion du cimetière et création d'un relevé précis pour mise sur plan. (2 devis déjà reçus, en attente de la visite d'un 3^{ème} prestataire).

6. Projet vente de bois sous Le Lindar.

Validation de la proposition d'exploitation de la parcelle 14 (sous Le Lindar) au tarif de 30€ le m³ de bois énergie. L'entreprise interviendra également sur des parcelles privées, pour le compte des propriétaires.

Vente de bois bord de route : proposition de modification du tarif initial 600€, révisé à 400€. Enlèvement de la différence par l'ONF (chantier bois énergie) : validé à l'unanimité.

7. Décision modificative du budget primitif 2017. Pas de besoin, point annulé.

8. Demande de subvention du foyer du collège de Barby.

Subvention allouée 100 € : 1 abstention, 1 contre (montant trop faible).

9. Acquisition parcelle privée pour création d'un abri bus.

Projet d'installation d'un abri bus, financé par Chambéry Métropole Coeur des Bauges, sur une parcelle privée à La Guillère (plus de 20 enfants entre Les quarts et Monthoux). Chambéry Métropole Coeur des Bauges, ayant la compétence transport, finance les travaux, mais ne peut, statutairement, acquérir le foncier sans le rétrocéder par la suite à la commune.

Projet ajourné : 4 absences, 2 pour, 2 contre. La majorité des élus ont considérés le secteur dangereux, trop en pente pour le redémarrage d'un bus en période hivernale et trop lourd financièrement pour la commune (acquisition du foncier).

L'avis des familles concernées sera sollicité sur ce projet.

10. Répartition de l'actif du syndicat intercommunal de cylindrage du canton de Chamoux sur Gelon et St Pierre d'Albigny. Point reporté à la demande de la trésorerie.

Points non mentionnés lors de la convocation du Conseil Municipal qui accepte de débattre

- **Indemnité de conseil au comptable public.**

Montant sollicité : 341.07€. Indemnité non allouée pour 2017 (6 contre, 1 abstention, 2 pour).

- **SIVU Gendarmerie – proposition de remboursement des cotisations versées par les communes.**

Le SIVU gère le bâtiment de la gendarmerie. Près de 1 489K€ de cotisations perçues de 1995 à 2014. Actuellement, les loyers permettent de financer les travaux courants d'entretien et une négociation est en cours concernant un emprunt de 1 400K€ pour financer l'extension de l'existant. Les loyers permettront également de couvrir l'emprunt. Par conséquent, le SIVU va procéder au rembourser des communes membres, au prorata des cotisations versées. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider le montant proposé pour LA THUILE de 3 141€.

11. **Demande de subvention 2017 MAMAMOUKI.**

Demande : 600€. LA THUILE a déjà versé 3000€ sur 2017. Curienne a versé 2000€ et devrait verser 1600€ en décembre. Puygros ne finance pas (tarif extérieur).

Proposition validée : solliciter Puygros afin d'équilibrer 2018 à hauteur de 2000€ pour les 3 communes.

12. **Question diverses.**

Situation des échanges des marais de Nécuidet : le projet d'acte à été reçu.

Problème d'écoulement de pluviales à La Rongère non résolu, l'administré se plaint du délai d'intervention : le problème est en cours de résolution. Les ouvrages sont sur du terrain privé et la commune ne peut engager des travaux pour près de 5000€ sans être sûre qu'elle doit les supporter (avis sollicité auprès de Chambéry Métropole Coeur des Bauges le 9 octobre).

Toutes précisions complémentaires pourront être obtenues auprès des Conseillers Municipaux ou de la Mairie. Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie, en exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1984. Fait en Mairie le 28 novembre 2017.

Le Maire
Dominique POMMAT

